

## Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 03 avril 2015 à 19h30

Convocation en date du 24 mars 2015

L'an deux mil quinze, le trois avril, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

**Présents :** Mmes COSTA Chantale, MICHEL Josiane, VAUZELLE Martine, MARAIS Michelle,  
Ms VIALTAIX François, HORMIERE Pierre, AUTIN Francis, LESICKI André,  
SIMONNET Jacques, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain

**Absents :** REGERAT Sophie, COLAZZO Ginette  
**Pouvoirs :** JOUANDANE Juliette pour PENTHIER Thierry

**Secrétaire de séance :** COSTA Chantale  
**Assistait :** MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

En préambule, Monsieur le Maire souhaite remercier son équipe pour sa participation à la bonne tenue des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015. Il remercie de manière plus générale l'excellent investissement dont fait preuve chaque membre du conseil municipal.

### 2015-04-07 Compte de gestion 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Municipale de Montluçon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal de la commune. Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis au conseil municipal de la commune son compte de gestion avant le 1er juin 2015 comme la Loi lui en donne obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

*Après en avoir délibéré,*

les membres du conseil par :

*voix pour : 13*

*voix contre :*

*abstention :*

*- adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.*

Monsieur le Maire souligne les difficultés rencontrées entre le service de l'administration générale de la commune et le service des communes du Trésor Public de Montluçon. Un courrier a été adressé à Monsieur le Trésorier Principal afin d'améliorer ces échanges.

### 2015-04-08 Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2014. Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Les membres siégeant sous la présidence de Monsieur Lesicki, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

*Après en avoir délibéré,*

*les membres par :*

*voix pour : 12*

*voix contre :*

*abstention :*

*- adoptent le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :*

**section de fonctionnement :**

*résultat 2013 : + 66 280.38 euros*

*résultat 2014 : + 56 556.81 euros*

**Résultat cumulé : + 122 837.19 euros.**

**section d'investissement :**

*- 60 836.56 euros*

*+ 7 615.63 euros*

**- 53 220.93 euros**

### 2015-04-09 Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2014 en section de fonctionnement et d'investissement

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 13

voix contre :

abstention :

adopte les résultats suivants :

| <b> FONCTIONNEMENT</b>   |                    |
|--|--------------------|
| 1 - Résultat reporté 2013  | 66 280.38          |
| 2 - Résultat de l'exercice 2014  | 56 556.81          |
| <b>3 - Situation nette au 31/12/14</b>   | <b>122 837.19</b>  |
| <b> INVESTISSEMENT</b>   |                    |
| 4-- Résultat reporté 2013  | - 60 836.56        |
| 5 - Résultat de l'exercice 2014  | + 7 615.63         |
| <b>6 - Situation nette au 31/12/14</b><br>(à reporter ligne 001 du budget investissement 2015 en dépense ou recette)   | <b>-53 220.93</b>  |
| 7 - Restes à réaliser Dépense 2014   | 21 550             |
| 8 - Restes à réaliser Recette 2014   | 48 850             |
| <b>9 - Solde des restes à réaliser</b>   | <b>+ 27 300</b>    |
| <b>10 - Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (Somme ligne 6 et 9)</b>   | <b>-25 920.93</b>  |
| <b> AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3) à réaliser par l'émission d'un titre au compte 1068</b>  |                    |
| 11 - Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)                 | 25 921             |
| 12 - Facultatif : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11) |                    |
| 13 - Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)  | 25 921             |
| <b>14 - Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice 2015 (affectation au compte 1068 déduite (ligne 3 - ligne 13)</b>  | <b>+ 96 916.19</b> |

### 2015-04-10 Vote des taux d'imposition : TH, TF et TFNB

Monsieur le Maire rappelle les produits perçus par la commune en 2014 :

Taxe d'Habitation : 99 694 euros (base fiscale pour le calcul : 730 359)

Taxe Foncière Bâtie : 73 166 euros (base : 411 737)

Taxe foncière non bâtie : 13 547 euros (base : 37 917)

Les services fiscaux de l'Etat ont transmis les nouvelles bases fiscales prévisionnelles de 2015 en augmentation de 1.89 %. Les bases sont fixées par l'Etat et évoluent en fonction du nombre de foyers fiscaux de la commune.

TH : 748 100

TFB : 416 300

TFNB : 38 200

Sans augmentation des taux d'imposition, la commune pourrait percevoir les produits suivants :

TH : 102 116 euros

TFB : 73 977 euros  
TFNB : 13 649 euros

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux conformément au programme électoral.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 13*

*voix contre :*

*abstention :*

- *décident à l'unanimité de maintenir les taux de 2014 pour 2015 :*

- *Taxe d'Habitation : 13.65 %*
- *Taxe Foncière : 17.77 %*
- *Taxe Foncière Non Bâtie : 35.73 %*

Il est également précisé les taux moyens de 2014 au niveau national :

Taxe d'habitation : 23.95 %

Taxe foncière bâti : 20.20%

Taxe foncière (non bâti) : 48.53 %

Et les taux moyens communaux au niveau départemental :

Taxe d'habitation : 25.66 %

Taxe foncière bâti : 19.03 %

Taxe foncière (non bâti) : 35.35 %

#### **2015-04-11 Tableau des effectifs au 01/01/15**

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs du personnel de la commune.

| <b>GRADE</b>   | <b>Heures/hebdo</b>   | <b>Titulaire</b> | <b>Stagiaire</b> | <b>Situation</b> |
|--|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| Adjoint des ST 2 <sup>ème</sup> classe   | 10h                   | X                |                  | 1 agent          |
| Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe  | 21h                   | X                |                  | 1 agent          |
| Adjoint des ST 2 <sup>ème</sup> classe   | 22h30                 | X                |                  | 1 agent          |
| Adjoint des ST 2 <sup>ème</sup> classe   | 17h30                 | X                |                  | 1 agent          |
| Adjoint des ST 2 <sup>ème</sup> classe   | 35h                   | X                |                  | 1 agent          |
| Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie | 35h                   | X                |                  | 1 agent          |
| Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe   | 19h puis 24h au 01/02 | X                |                  | 1 agent          |

Contrats aidés : 20h/hebdo à l'aide en maternelle (jusqu'au 02/09/15)

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 13*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Adopte le tableau des effectifs présenté.*

#### **2015-04-12 Tableau d'avancement de grade**

Monsieur le Maire propose le tableau d'avancement de grade ci-dessous :

| <b>Grade actuel</b>                                     | <b>Heure/hebdo</b> | <b>Agent</b> | <b>Nouveau grade à compter du 01/08/15</b>             | <b>Heure hebdo</b> | <b>Agent</b> |
|---|--------------------|--------------|--|--------------------|--------------|
| Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | 35h                | 1            | Adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe | 35h                | 1            |

L'agent titulaire du grade d'Adjoint Administratif Principal occupe les fonctions de Secrétaire de Mairie.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 13*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Adopte le tableau d'avancement de grade présenté.*

#### **2015-04-13 Subventions aux associations**

Compte tenu de l'obligation de tenir un budget avec des dotations en diminution, Monsieur le Maire propose de maintenir les montants des associations de la commune qu'en 2014.

*Après en avoir délibéré,*

*Les membres du conseil par :*

*Voix pour : 12*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prends pas part au vote : Josiane MICHEL*

- *Décident d'attribuer pour 2015, les subventions suivantes :*

- *Amicale Laïque : 515 €*
- *Coopérative scolaire : 2 000 €*
- *USLL : 850 €*
- *FNACA : 310 €*
- *Loisirs et détente : 310 €*
- *La Chasse : 85 €*
- *Codérail : 40 €*
- *Codeprod : 40 €*
- *Centre aéré de st Martinien : 4.233 €*
- *Resto du Cœur : 80 €*
- *MJC : 100 €*
- *Collège JJ Soulier : 155 € (sous réserve des demandes pour la participation aux voyages à l'étranger)*
- *RMB : 200 €*
- *ADELL : 150 €*
- *Cie Attrape sourire : 300 €*
- *Conservatoire des sites d'espaces naturels de l'Allier : 50 €*

*Soit une enveloppe de 9 418 €*

#### **2015-04-14 PEDT (Projet Educatif Territorial)**

Afin de pouvoir bénéficier du fonds d'amorçage de 50 € par enfant pour l'année scolaire 2015/2016, il convient de présenter un PEDT au Ministère de l'Education Nationale.

Madame Chantale COSTA, en charge de ce dossier, présente les grandes lignes du PEDT (en annexe).

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 13*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Adopte le PEDT pour 2015-2016.*

#### **2015-04-15 Convention avec le COS de la ville de Montluçon et de son agglomération**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du renouvellement du bureau du COS (Comité des Œuvres Sociales), il convient de signer une nouvelle convention.

Le taux de participation de la commune reste identique (3.5 % des articles 6411 et 6413 du budget), ce qui représente environ un montant de 2 500 € par an.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

voix pour : 13

voix contre :

abstention :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le COS.

### **2015-04-16 Convention pour le suivi et l'entretien des poteaux d'incendie avec le SIVOM d'Huriel**

Suite à une consultation, le SIVOM a retenu la Sté Pinel Techneau pour assurer le contrôle et la réparation des poteaux incendies des communes membres.

Le prix négocié est de 26 € HT / poteau.

Après présentation de la convention,

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

voix pour : 13

voix contre :

abstention :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVOM d'Huriel pour le contrôle et la réparation des poteaux incendie de la commune.

### **Informations**

- « Ma commune a du cœur » : François Vialtaix indique qu'il a inscrit la commune pour le label « ma commune a du cœur » qui valorise les actions de prévention santé (défibrillateur, formation de la population ...).
- CACS : les travaux de remplacement du parquet auront lieu du 20 au 24 avril.
- Commission des TAP : elle se réunira le mardi 7 avril à 18h
- Grève interprofessionnelle : elle a lieu le jeudi 9 avril. Un service d'accueil minimum aura lieu cette journée. Le TAP est annulé, mais les enfants seront gardés.
- Réunion pour la Brocante : une réunion faisant appel à tous les volontaires souhaitant donner un peu de leur temps pour l'organisation d'une brocante en septembre est prévue vendredi 10 avril 2015 à 18h30.
- Matinée citoyenne : elle aura lieu le samedi 25 avril au matin.
- Convocation aux conseils municipaux : il est demandé, dans un souci d'économie, d'envoyer par mail les pièces annexes aux convocations. Ces pièces seront ensuite à la disposition des élus en mairie. L'envoi des convocations se fait par voie postale.

*Fin de la séance : 21h20*